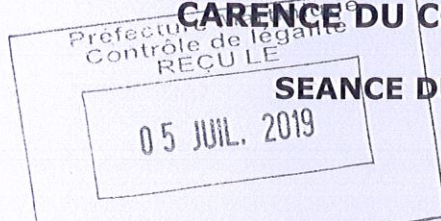




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°23/2019 DU PROCES-VERBAL DE CARENCE DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 24 JUIN 2019

Date de convocation : Le 18 juin 2019
la L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du 1^{er} adjoint au Maire, M. Simon MORIN.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 17
Procurations 2
Absents 8
Excusés 6

En cours de Séance :

Présents 17
Procurations 2
Absents 8
Excusés 6

PRESENTS : Adjoints : M. Athanase JEANNE-ROSE, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

Conseillers municipaux : Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme DUPUY Olive, M. COURTINARD Jean-Marc, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. PETIT Claude-Henri, BASTE Mathurin (procuration à M. JEANNE-ROSE Romuald), M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, M. SOLBIAC Honoré, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme AGEE Marie-Claire Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), M. MANZANO (percepteur), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT n'étant plus remplie suite au départ d'un élu après le vote des comptes de gestion du percepteur, et le conseil municipal ne pouvant valablement délibérer sur les autres points inscrits à l'ordre du jour, une deuxième convocation est immédiatement adressée aux élus. Le conseil municipal se réunira le vendredi 28 juin à 13h30 et délibérera sur le même ordre du jour quel que soit le nombre d'élus présents ou représentés.



Pour le Maire,
et par délégation
le 2^{ème} adjoint

Jeannette CRAMER